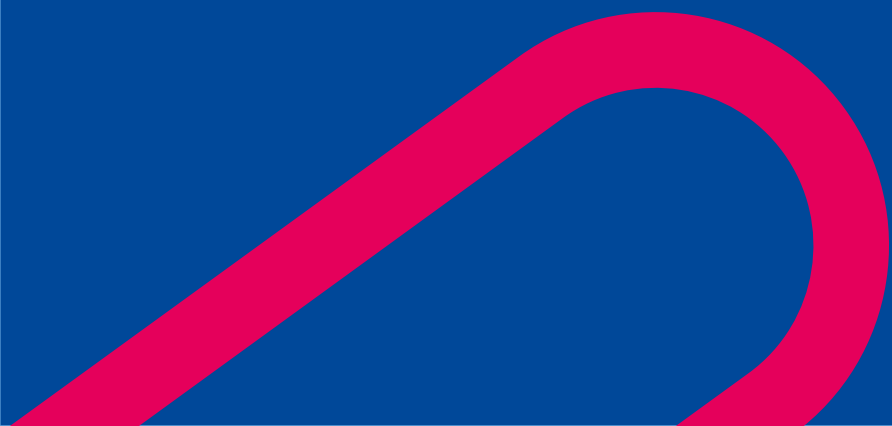
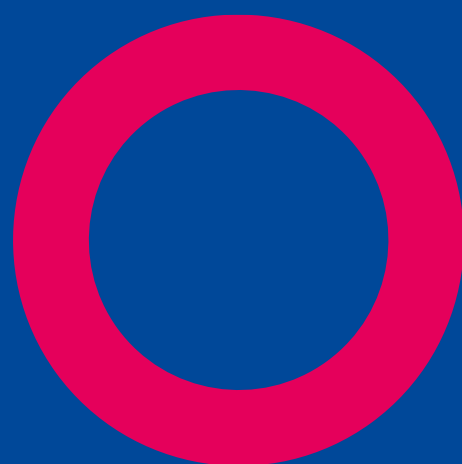


parentia



## Informer sur la prime de naissance est simple comme un jeu d'enfant... avec le bon matériel !

Comme vous le savez déjà, chaque future maman bénéficie d'une prime à l'occasion de la naissance de son enfant. Elle peut déjà recevoir cette prime unique deux mois avant la date prévue de l'accouchement. Elle doit en faire la demande auprès d'une caisse d'allocations familiales. Parentia a développé un outil facile et pratique afin de permettre aux futurs parents d'en faire la [demande](#) en quelques clics.



Depuis la régionalisation des allocations familiales, le montant de la prime de naissance dépend de la région où réside la maman et de la date de naissance de l'enfant :

- En région wallonne, les enfants nés avant 2020 bénéficient de 1297,92 € pour le 1ier enfant et de 976,53€ à partir du 2ème enfant. Et la maman recevra 1100€ par enfant né à partir de 2020.
- A Bruxelles, en 2019, elle conserve 1297,92 € pour le 1ier enfant et 976,53€ à partir du 2ième enfant. Dès 2020, elle recevra 1100€ pour le 1ier enfant et 500€ pour les suivants.
- En Flandre, la maman reçoit 1122€ par enfant depuis le 1er janvier 2019.

Les primes de naissance sont versées par les différentes caisses d'allocations familiales.

Autre nouveauté : les mamans qui attendent un enfant - un premier en Wallonie et à Bruxelles, toutes les futures naissances en Flandre – peuvent choisir elles-mêmes la caisse qui versera la prime et les allocations familiales par la suite.

Avant la venue au monde de leur bout de chou, les futures mamans ont pas mal de démarches administratives à accomplir. Demander leur prime de naissance en fait partie. Et elles comptent sur vous pour les guider tout au long de leur grossesse. **Parentia** a mis au point quelques outils pratiques pour vous aider à expliquer aux futurs parents comment bénéficier de la prime dans chaque région.

Nos outils vous permettent d'informer facilement les parents :

- Un paperclip que vous pourrez joindre à l'attestation de grossesse ou à tout autre document. Il indique comment demander la prime de naissance et donne également quelques trucs et astuces intéressants.
- Un autocollant – à coller, par exemple, sur le carnet de grossesse – donne un aperçu des éléments que les parents doivent mettre en ordre pour préparer l'arrivée de bébé.
- Une affiche à apposer dans une salle d'attente ou tout lieu où se rendent les futurs parents. Elle rappelle aux parents comment demander la prime de naissance.

Sur chacun de ces gadgets, les parents sont dirigés vers un site internet où il est facile de demander leur prime de naissance. Vous souhaitez distribuer ce matériel auprès de vos patientes ? Rendez-vous sur notre [site pour en commander](#) à tout moment.

Guidez les futurs parents vers leur prime de naissance avec **Parentia** !

Votre équipe Parentia.

